



Projet de parc éolien Des Moulins – Phase 2 dans la MRC d'Avignon

LE BAPE ENTREPREND UNE ENQUÊTE

Québec, le 17 septembre 2013 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a reçu du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, M. Yves-François Blanchet, le mandat de tenir une enquête et, si les circonstances s'y prêtent, une médiation en environnement concernant le *Projet de parc éolien Des Moulins – Phase 2 dans la MRC d'Avignon* par Énergie éolienne Des Moulins S.E.C. Le président du BAPE a confié ce mandat qui débutera le 23 septembre 2013 à M. François Lafond, commissaire responsable. Il devra remettre son rapport dans les 30 jours s'il n'y a pas de médiation, et dans les 60 jours s'il y a médiation.

QU'EST-CE QU'UNE MÉDIATION ?

La médiation est une démarche souple, généralement de deux mois, en vue d'aider les personnes, les groupes, les organismes ou les municipalités qui ont demandé une audience publique et le promoteur du projet à régler les différends relatifs aux répercussions du projet et à conclure une entente sur les points de désaccord. L'objet de la médiation est de favoriser le dialogue et le consensus entre les parties visées, tout en respectant l'environnement et la qualité de vie du milieu. Dans le cas où il n'y aurait pas d'entente, les requérants conservent leur droit à une audience publique. Les modalités de la médiation, telles que les rencontres avec les parties visées, sont déterminées par le médiateur du BAPE, soit le commissaire responsable. À la fin de son mandat, le BAPE remet au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs un rapport qui comprend les constatations et l'analyse du médiateur ainsi que les ententes entre les parties visées, le cas échéant. Le ministre dispose alors de 60 jours pour le rendre public. Dans le respect des requérants et du processus de médiation, les éléments du dossier seront connus au moment de la publication du rapport.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les documents relatifs au projet sont mis à la disposition de la population dans le centre de consultation régional suivant :

- Bureau de la municipalité de L'Ascension-de-Patapédia, 70, rue Principale.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, local A-M100, ainsi que dans le site Web du BAPE à l'adresse www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Mandats en cours ».

LE PROJET

Énergie éolienne Des Moulins S.E.C., acquise par Invenergy Wind Canada en 2011, souhaite implanter sept éoliennes d'une puissance de 3 MW chacune sur le territoire non organisé Ruisseau-Ferguson dans la MRC d'Avignon. Ces sept éoliennes compléteraient les 135,7 MW du parc éolien Des Moulins présentement en construction dans la MRC des Appalaches et permettraient ainsi de respecter le contrat d'approvisionnement de 156 MW conclu avec Hydro-Québec à la suite de son 2^e appel d'offres d'énergie éolienne.

Le parc éolien qui couvre 5 502 ha serait entièrement situé sur des terres publiques à l'intérieur du domaine du parc éolien Le Plateau 2 aussi développé par Invenergy Wind Canada. Le projet utiliserait 7,5 km de chemins existants et requerrait la construction de 13,1 km de nouveaux chemins. Les éoliennes seraient raccordées à une ligne d'Hydro-Québec de 315 kV par le poste électrique existant du parc éolien Le Plateau. Le coût du projet est évalué à 54 M\$ et la durée prévue de la période de construction est d'un an. La période d'exploitation de 20 ans devrait débuter en décembre 2014.

QU'EST-CE QUE LE BAPE ?

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme public et neutre qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs. Il a pour mission d'éclairer la décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects biophysique, social et économique.

Pour réaliser cette mission fondamentale, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Karine Lavoie, au 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, poste 536, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : eolien-desmoulins-2@bape.gouv.qc.ca.